



DFASM 1

STAGE D'ETE A L'ETRANGER

Année 2018/2019

Informations

- L'autorisation d'effectuer une partie du stage d'été à l'étranger est accordée par la faculté de Médecine, aux étudiants de DFASM1.
- La durée de ce stage est de 4 semaines à plein temps pour les DFASM1 **en juillet ou en août**

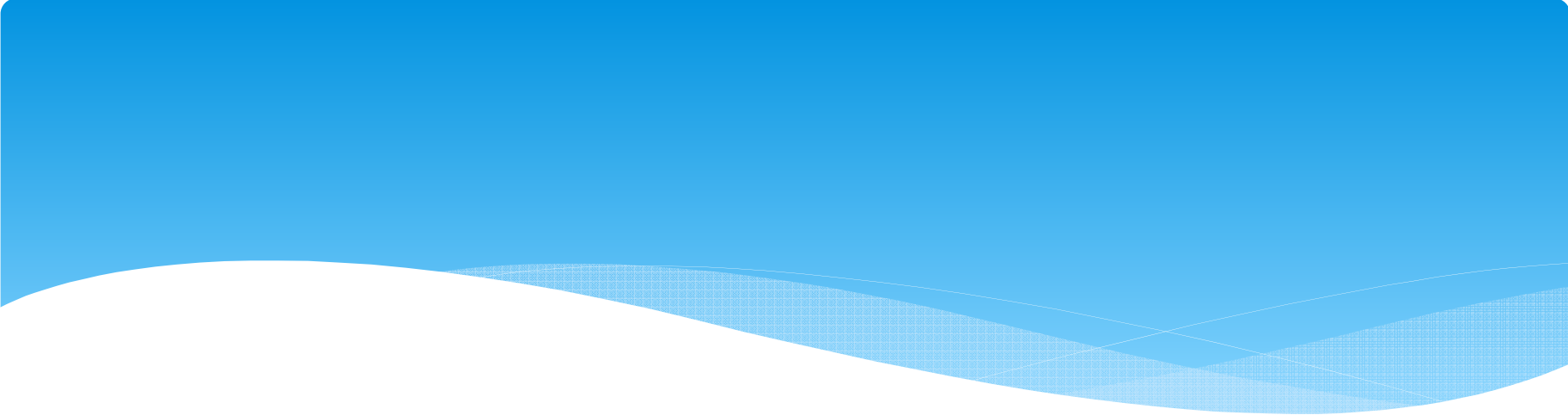
Calendrier des échéances obligatoires

Vos démarches auprès de la scolarité	Les dates butoirs
1) Dépôt de la fiche de candidature	Avant le 23 novembre 2018
2) Transmission de la réponse écrite favorable du centre d'accueil (par mail)	Avant le 14 décembre 2018
3) Transmission des justificatifs sécurité sociale et assurances (rapatriement et responsabilité civile)	Avant le 01 mars 2019
4) Transmission de la convention signée par vous-même et le centre d'accueil hospitalier étranger	Avant le 17 mai 2019
Le non respect de ces délais entraînera l'annulation de votre dossier et votre réintégration en stage hospitalier sur Montpellier	

CLASSEMENT

- * MOYENNE DES MODULES DE BASE DE DFGSM₃ théorie
MIA – MIC -Session initiale (**les 80 premiers**)

La priorité est donnée aux étudiants n'ayant jamais effectué de stage à l'étranger

- 
- Le CHRU accepte de placer les étudiants concernés en poste de détachement.
 - Le CHRU maintient à ces étudiants leur rémunération et leur couverture sociale.

De ce fait , la période de stage doit être clairement identifiée par la convention (4 semaines à plein temps).

Si vous désirez effectuer un stage d'été à l'étranger

* Vous devez déposer votre demande avant le :

Vendredi 23 novembre 2018

à la scolarité , nouvelle faculté (bureau des stages N°25) à l'aide du formulaire :

« **fiche de candidature** » (disponible en ligne sur le site internet)

Pour choisir votre lieu de stage

- Vous pouvez consulter **la banque de données** récapitulant les centres d'accueil qui ont accueilli des étudiants les années précédentes, elle est à votre disposition sur le site internet :
[Banque de données stage d'été à l'étranger](#)
- Vous pouvez utiliser vos relations personnelles, en proposant un service hospitalier universitaire ayant reçu la caution du président du conseil pédagogique.

Nous vous recommandons de candidater à 2 centres hospitaliers différents de façon à augmenter vos chances d'avoir une réponse positive.

Pour valider votre demande

Vous devez obtenir l'accord écrit de votre centre d'accueil

Dès réception du document le remettre à la scolarité,

La date limite pour obtenir cet accord est fixée au

14 décembre 2018

Au-delà de cette date **votre dossier sera refusé.**



Dès le mois de MARS 2019,

Vous devez avoir remis à la scolarité :

- L'attestation d'affiliation à la sécurité sociale pour 2018/2019 ;
- Un justificatif d'assurance en responsabilité civile ;
- Un justificatif d'assurance-rapatriement mentionnant la prise en charge du stage d'été.

AVANT VOTRE DEPART

- Faire vérifier votre fiche de congés d'été par le Centre André Benech – Madame Sylvie Poncé

- **Signature obligatoire préalable de votre convention.**

Il incombe à l'étudiant de faire signer sa convention de stage à son centre d'accueil **avant le 17 mai 2019.**

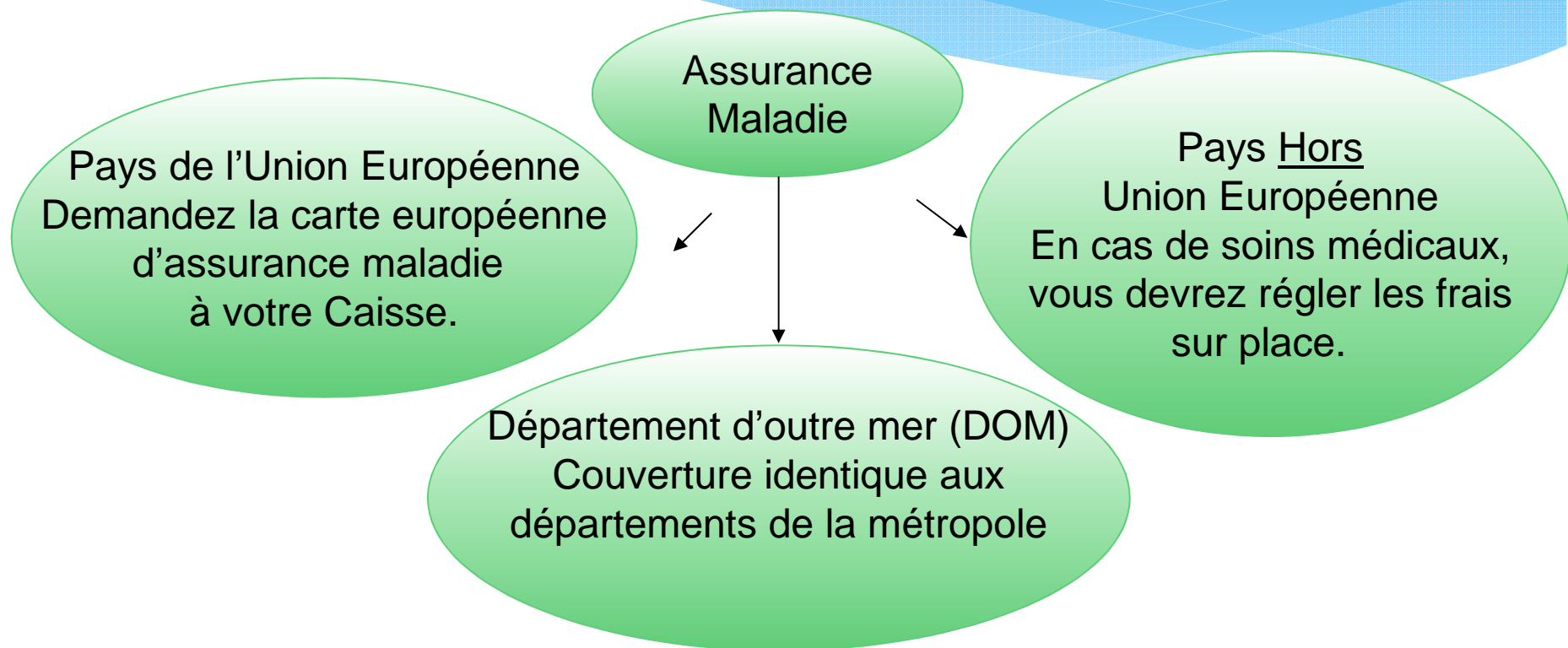
Sans signature, l'étudiant ne sera pas autorisé à partir et sera placé en stage hospitalier au CHU de Montpellier

POUR PRÉVOIR ET ORGANISER VOTRE DÉPART

-

QUELQUES CONSEILS :

PROTECTION DES ÉTUDIANTS HORS MÉTROPOLE



Pour tout renseignement, contacter votre CPAM

PROTECTION DES ÉTUDIANTS HORS MÉTROPOLE

ASSURANCE

Souscrire une assurance privée couvrant les remboursements des dépenses liées à la santé

Souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle

Souscrire également une assurance - rapatriement

En cas d'activité clinique sur les patients dans l'établissement d'accueil : couverture par l'établissement d'une responsabilité civile professionnelle et du risque d'exposition au sang.

Accident
Du
Travail

PROTECTION DES ÉTUDIANTS HORS MÉTROPOLE

Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

4 Boulevard Henri IV
34 967 Montpellier
☎ : 04 34 43 30 70

9h/15h: contrôle vaccinal tous les jours
8h30/16h: Prise de rendez-vous

Médecine Préventive de Nîmes

Centre Universitaire de Vauban
1, rue du Dr G. Salan
1^{er} étage Bât D
04 66 36 45 30

8h30/12h - 13h30/16h30
Tous les jours sauf le mercredi
Vendredi matin fermé

Institut Bouisson Bertrand

Centre de vaccination et de
Conseils aux voyageurs
Parc Euromédecine
778 rue croix verte – Montpellier
☎ : 04 99 77 01 48

www.bouisson-bertrand.fr/

Utilité de votre inscription auprès des Consulats de France

- ➔ Permet de connaître, de localiser et dénombrer la communauté française, faciliter l'exercice de la protection consulaire en matière de sûreté lorsque la situation sanitaire ou climatique l'exige ou que celle-ci est demandée par les familles.

OBLIGATOIRE sur le site

ARIANE:<http://www.diplomatie.gouv.fr>

ADRESSES UTILES

- * www.mfe.org : Maison des français de l'étranger
- * www.diplomatie.gouv.fr : Conseils aux voyageurs
- * www.cimed.org : Comité d'informations médicales
- * www.ameli.fr : Assurance Maladie en ligne

LA VALIDATION DE VOTRE STAGE SERA CONFIRMÉE DÈS VOTRE RETOUR

Votre stage sera validé à réception des documents ci-dessous :

- Votre certificat d'évaluation clinique, dûment complété et noté par le responsable de votre stage et revêtu du cachet du service de l' établissement d'accueil.
- Votre convention de stage,
- Votre rapport de stage individuel, d'une dizaine de pages dactylographiées qui décrira vos activités hospitalières, vos conditions de vie, vos activités extra- hospitalières et votre bilan personnel. **Ce rapport est individuel.**

Pour tous renseignements complémentaires

Scolarité

Sandra TEISSIER à Montpellier

 : 04 34 43 35 26

Pascale PONS à Nîmes

 : 04 66 02 81 86